

## Gérard Bekerman réélu à une très large majorité pour un 5<sup>ème</sup> mandat de cinq ans à la tête de l'Afer

**Paris, le 16 juin 2020** - L'Assemblée générale des adhérents de l'Afer (Association Française d'Épargne et de Retraite) s'est réunie à huis clos le 16 juin 2020 à Paris.

En raison de la crise sanitaire, les **760 000** adhérents de l'Association ont été invités à se prononcer à distance sur 16 résolutions agréées par le Conseil d'administration de l'Afer. Elles ont toutes été adoptées à une large majorité, dans un contexte de forte mobilisation des adhérents, dont les votes sont en hausse par rapport à l'an passé.

Parmi ces résolutions figurent notamment :

- Le **renouvellement du mandat de Gérard Bekerman**, qui réalise son meilleur score depuis 2007, et sa nomination par le Conseil d'administration à la **présidence de l'Afer**, pour une durée de cinq ans.
- Le **renouvellement du mandat de quatre autres administrateurs** : Mesdames Michèle Saint Marc et Pascale Linant de Bellefonds, Messieurs Stanislas Bernard et Jack Lequertier.
- Le **renforcement de l'offre en unités de compte de l'Afer**, qui s'enrichit de trackers (fonds indiciels) et d'unités de compte investies dans l'immobilier (Afer Pierre), l'économie verte et les nouvelles technologies.

*« Cette victoire n'est pas la mienne, mais celle des 760 000 adhérents que je remercie pour leur confiance. Fort de leur soutien, je continuerai de me battre pour les 15 millions de Français qui détiennent un contrat d'assurance vie et attendent du gouvernement le respect des engagements du président de la République : ne pas toucher au cadre juridique et fiscal de l'assurance vie. Cette épargne rapporte à une France qui a besoin de financer les entreprises et un Etat endetté. L'assurance vie est un trésor public. On ne taxe pas un trésor public : cela fragiliserait les millions d'épargnants modestes qui ont travaillé toute une vie pour se protéger des aléas, bâtir des projets et transmettre à leurs proches », a déclaré Gérard Bekerman, président de l'Afer.*

Et de tirer le bilan de l'année écoulée : *« En 2019, la famille Afer a continué de se développer. Elle compte aujourd'hui un nombre record d'adhérents, s'est dotée d'un nouveau modèle économique et a clôturé l'action en restitution engagée pour ses adhérents sur une victoire juridique sans précédent. Il est maintenant temps pour elle de se tourner vers l'avenir. L'Afer croit dans les fonds en euros, la transition écologique, le numérique et la French Tech. Il faut donner un sens à l'épargne : une belle action peut être une bonne affaire. L'Afer est prête à jouer le jeu dans des règles qui doivent être justes et stables. »*

### A propos de l'Afer

L'Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite – est la première association d'épargnants en France, avec plus de 760 000 adhérents représentant une épargne de 55 milliards d'euros. Créée en 1976, l'Afer a révolutionné le marché de l'assurance vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'Aviva, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'Afer est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et des 15 millions d'épargnants le rend nécessaire.

#### Information presse :

Quentin Duthilleul

[quentin.duthilleul@portland-communications.com](mailto:quentin.duthilleul@portland-communications.com)

06 58 61 96 93